



CABINET DE LA PRÉFÈTE

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 30 mai 2016

INVITATION PRESSE

1966 – 2016 : cinquantenaire de la sous-préfecture d'Étampes

Née en 1964, l'Essonne fut d'abord une entité administrative et mit plusieurs années à imposer son image. Aujourd'hui, le département n'est plus regardé de la même manière, les temps ont changé.

Napoléon Bonaparte institue un préfet dans chaque département par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) organisant l'administration du territoire français, Ainsi, dans les limites de son département, « le préfet est seul chargé de l'administration ». Chaque arrondissement est doté d'un sous-préfet.

Le département de l'Essonne est divisé en trois arrondissements : Palaiseau, Évry et Étampes.

A cette époque, Étampes est un arrondissement du département de la Seine et Oise. La sous-préfecture est installée dans les murs du conservatoire de municipal de musique.

L'arrondissement est le cadre territorial de l'animation du développement local et de l'action administrative locale de l'État dirigé par un sous-préfet.

Le décret-loi Poincaré du 10 juillet 1926 supprimera 106 sous-préfectures dont celle d'Étampes. Puis l'arrondissement d'Étampes sera recréé par décret du 2 juin 1966.

A sa réouverture en 1966, les locaux de la sous-préfecture seront situés pendant quelques mois à l'hôtel Anne de Pisseleu, à proximité de la mairie, avant de s'installer définitivement en août 1967, au 4 rue Van Loo, non loin du centre ville et à proximité de l'école et de la place du Port.

Depuis 1966, 17 sous-préfets et 11 secrétaires en chef et secrétaires généraux se sont succédés à la sous-préfecture.

Contact presse

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Nadiège JOLY, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nadiège.joly@essonne.gouv.fr

Carine COQUELIN, Assistante Bureau de la communication interministérielle

Tél : 01 69 91 91 36 – Fax : 01 69 91 96 68 – courriel carine.coquelin@essonne.gouv.fr



@PREFECTURE91

En 2002, un nouveau bâtiment destiné à l'accueil du public a été construit. Des travaux d'accessibilité ont été achevés début 2014.



Sous-Préfecture d'Étampes en 2016

Depuis le 4 janvier 2016, de nouvelles modalités de traitement des dossiers des cartes grises ont été mises en œuvre. Il s'agit du traitement des dossiers exclusivement en « back office », reçus soit par courrier, soit par le dépôt par les usagers directement dans des enveloppes dédiées par type d'opération SIV, mises à leur disposition dans le hall du public du bâtiment A de la sous-préfecture d'Étampes, et qu'ils déposent dans une boîte aux lettres déjà présente dans le hall.

Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de l'Essonne, vous invite
à un point presse - 12 heures, bâtiment A – accueil du public
en présence de M. BOUAOUICHE, sous-préfet d'Étampes,
de la secrétaire générale et des agents.

Merci de vous accréditer auprès du Bureau de la communication interministérielle
avant le 1^{er} juin 2016 – 14h00 au 01 69 91 90 37 / 90 54 / 90 36
ou par messagerie pref-communication@essonne.pref.gouv.fr